

432

Note BIO COM (77) 79 aux Bureaux nationaux
c.c. aux membres du Groupe et au directeur général DG I et au service "relations avec les
délégués de la Commission" DG VIII

REUNION DE LA COMMISSION DU 2 MARS 1977

1.- Droits fondamentaux

La Commission participera à la signature d'une déclaration sur les droits fondamentaux dont elle est co-auteur avec le Parlement et le Conseil.

Ce dossier trouve son origine dans une résolution du Parlement européen du 4 avril 1973 relative à la sauvegarde des droits fondamentaux des citoyens des Etats membres dans l'élaboration du droit communautaire. Le Parlement souhaitait une déclaration solennelle du Conseil, du Parlement européen et de la Commission, confirmant leur respect des droits de l'homme. Dans cette résolution du 4 avril 1973, le Parlement définissait son intention de "garantir les droits fondamentaux des citoyens des Etats membres et de prévenir toute atteinte aux droits fondamentaux garantis par l'ordre constitutionnel des Etats membres, et dont les principes constituent la base philosophique, politique et juridique commune aux Etats de la Communauté."

Rappelons que le rapport Tindemans parle aussi de la protection des droits fondamentaux dans le chapitre 4 sur l'Europe des citoyens. Pour la Commission aussi, l'inscription des droits fondamentaux dans une future constitution européenne demeure souhaitable, pour ne pas dire indispensable.

Attention : ne pas confondre ce dossier avec les droits spéciaux. ce dernier dossier se trouve actuellement au Conseil et remonte au sommet européen de Paris en décembre 1974. Il concerne essentiellement le droit de vote et l'éligibilité à l'échelon communal, pour les travailleurs migrants dans leur pays d'accueil.

2.- Relations extérieures

- Chypre -

La Commission a discuté du problème des relations commerciales avec Chypre. Elle a décidé de recommander au Conseil l'ouverture des négociations avec Chypre en vue de définir la deuxième étape de l'accord d'association de 1972 qui doit mener à l'établissement d'une union douanière. La Commission demande également au Conseil de donner suite à sa communication de février 1976 recommandant l'ouverture de négociations avec Chypre en vue de l'élargissement de l'accord dans le secteur agricole et de la coopération financière.

estime
La Commission / qu'au moment où les perspectives d'un règlement du problème politique de l'île semblent s'améliorer, le moment est venu d'ouvrir des négociations avec Chypre.

D'autre part, la Communauté ne peut pas ignorer ses obligations juridiques et politiques contraignantes à l'égard du gouvernement chypriote :

./.

- La première étape de l'accord d'association vient à échéance du 30 juin 1977, ce qui risque de créer un vide juridique dans les relations commerciales entre la Communauté et Chypre si des négociations ne sont pas entamées d'ici-là.
- La Communauté s'est engagée, dans le cadre de l'approche globale méditerranéenne, de donner le même traitement à Chypre qu'aux autres pays de la même région, ce qui implique le renforcement de l'accord d'association dans les secteurs agricole et de la coopération financière. Or, l'approche globale méditerranéenne a été maintenant mise en œuvre à l'égard de tous les pays méditerranéens intéressés à l'exception de Chypre, qui se trouve de ce fait discriminé.
- Les dispositions transitoires du traité d'adhésion, qui prévoient le maintien de la libre entrée pour les produits agricoles chypriotes sur le marché britannique, viennent également à échéance le 30 juin 1977.

DIS. Au cas où l'on pose la question de savoir si la Commission entend négocier avec le seul gouvernement chypriote grec, il y a lieu de répondre que ce dernier est le seul gouvernement légal, reconnu d'ailleurs par les Neuf Etats membres, avec lequel la Communauté entretient des relations officielles. Il convient de rappeler également, outre les perspectives d'un règlement greco-turque à propos de Chypre, que l'article 5 de l'accord d'association dispose que l'association doit bénéficier à toute la population de Chypre, et que la Communauté entend s'y conformer. Fin DIS.

- Portugal - Visite à la Commission du Premier ministre, M. Mario Soares.

M. Soares rendra visite à la Commission les 11 et 12 mars.

En ce qui concerne l'adhésion du Portugal à la Commission, je vous rappelle l'attitude de la Commission comme elle a été exprimée par le Président Jenkins: Une demande d'adhésion du Portugal devrait recevoir une réponse favorable sur le plan politique, tout en faisant l'objet d'une approche réaliste en ce qui concerne les problèmes économiques que soulèverait l'adhésion du Portugal, aussi bien du côté de la Communauté que du côté du Portugal. L'avis de la Commission, il faut donner aux démocraties encore fragiles un appui politique, mais le Président a souligné que les pays membres de la Communauté devraient faire face au défi économique et mettre sur pied un programme positif permettant à l'économie portugaise de s'intégrer dans l'économie communautaire.

Une demande d'adhésion du Portugal est attendue fin mars à l'issue du voyage de M. Soares à Bruxelles.

- Travaux de la CCEI

a) La Commission s'est également penché sur le dialogue Nord-Sud.

b) La Communauté se trouve en fait devant une double échéance :

Les négociations au sein de la CNUCED sur l'établissement d'un fonds commun pour les matières premières, qui se dérouleront du 7 mars au 1er avril à Genève;

- la réunion ministérielle de la CCEI pour faire le bilan du dialogue Nord-Sud, qui aura lieu au mi-mai, c'est-à-dire 10 jours après le sommet occidental.

c) La Commission estime que le Conseil du 8 mars devrait accomplir deux tâches :

- d'abord, définir une position commune de la Communauté en vue des négociations sur le fonds commun à Genève. En fait, il existe déjà un projet de position commune, élaboré par la présidence sur la base des propositions antérieures de la Commission et des positions prises par les Etats membres, mais les délégations néerlandaise et française maintiennent des réserves;
- ensuite, ouvrir la discussion sur les autres grandes "têtes de chapitre" du dialogue Nord-Sud sur lesquelles les pays industrialisés devront pouvoir faire des offres au tiers monde à la réunion ministérielle du mois de mai, si l'on veut éviter l'échec du dialogue. Il s'agit notamment du problème du transfert des ressources, en particulier en faveur des PVD les plus pauvres, ainsi que la possibilité d'un STABEX

- Relations avec les Etats-Unis -

La Commission a été informée de ce que les prochaines consultations à haut niveau avec les Etats-Unis se dérouleront à Bruxelles, le 21 avril. Le vice-président Haferkamp y participera, ainsi que d'autres membres de la Commission.

Il s'agit des premières consultations avec l'administration du Président Carter. On abordera notamment le sommet occidental à Londres, au mois de mai, la réunion ministérielle de la CCEI et la relance des négociations commerciales multilatérales.

3.- Pêche - Irlande - mesures conservatoires

M. Gundelach a fait rapport à la Commission sur le déroulement de ses entretiens lundi dernier avec deux ministres irlandais, MM. Donegan et Kelly au sujet des mesures unilatérales de conservation de pêche envisagées par le Gouvernement irlandais à partir du 1er mars. Comme on l'a déjà annoncé, le Gouvernement irlandais, suite à cet entretien avec M. Gundelach, est d'accord de reporter l'application de ces mesures unilatérales pendant 14 jours afin de permettre à la Commission d'élaborer de nouvelles propositions pour la conservation des ressources de pêche autour des côtes irlandaises qui viseront une solution communautaire à ce problème.

Sur la base de cette communication de M. Gundelach, on est convenu que la Commission procédera à l'élaboration des propositions pour les mesures de conservation, en collaboration avec le Groupe d'experts à haut niveau établi sous l'égide du Comité des Représentants Permanents qui se réunira la semaine prochaine.

On espère que ces discussions aboutiront à une approbation des nouvelles propositions par le Conseil Agricole du 14/15 mars.

DIS Si vous êtes interrogés sur le contenu de ces propositions qui ne sont pas encore élaborées, vous pouvez/ ^{vous} limiter à citer ce que M. Gundelach a dit "off the record" aux journalistes irlandais hier soir après sa conférence de presse c.à.d. les mesures viseront une diminution des captures totales de poisson au large de l'Irlande tout en assurant aux pêcheurs irlandais une croissance progressive dans leurs activités comme il a été convenu lors de la réunion des Ministres des Affaires Etrangères à La Haye en octobre dernier. Fin DIS

./.

4. Accord International Sucre

La Commission a adopté une proposition de mandat de négociation concernant le nouvel Accord International Sucre qui sera négocié dans le cadre de la Conférence CNUCED qui se tiendra à cet effet à Genève du 18 avril au 27 mai 1977.

La Commission propose que la Communauté participe au nouvel accord en s'engageant à contribuer à la stabilisation du marché mondial du sucre. Cette contribution sera apportée par le biais de mécanismes compatibles avec l'organisation commune du marché du sucre et en parallèle avec les engagements acceptés par les autres pays exportateurs. Selon la Commission, la Communauté ne devrait cependant pas accepter l'obligation de respecter des quotas à l'exportation.

DIS Background : La Communauté ne participe pas à l'Accord actuel qui n'a qu'un caractère administratif. Dans le passé, la Communauté s'est toujours prononcée en faveur de la conclusion d'accords internationaux pour les principaux produits agricoles comprenant une fourchette de prix à respecter dans le commerce international. Le maintien des prix à l'intérieur de cette fourchette devra être assuré par un système de stockage. Dans les discussions préparatoires concernant le nouvel Accord Sucre, il est apparu que la majorité des autres pays sont plutôt en faveur d'un mécanisme de quotas à l'exportation pour influencer les prix. FIN DIS

5.- Fonds de développement régional

La Commission a eu un large échange de vues sur la coordination des instruments financiers et sur le renouvellement du FEDER. M. Giolitti vient d'avoir des entretiens avec les autorités à Bonn et à Londres; il se rendra la semaine prochaine à Copenhague, Paris et Rome.

Ces premiers contacts ont montré le vif intérêt des Etats membres pour la politique régionale, bien que les positions sur le développement de la politique régionale communautaire soient encore en cours d'élaboration. La Commission a invité M. Giolitti à présenter un premier document sur le renouvellement du FEDER, le 16 mars, de sorte qu'un premier débat d'orientation puisse avoir lieu dans les semaines qui suivent. La Commission a également réitéré toute l'importance qu'elle attache à une réelle coordination des instruments financiers. Celle-ci doit inspirer la conception et la politique même des différents instruments avant de se manifester dans leur gestion. C'est pourquoi, la Commission a demandé à M. Giolitti de lui soumettre dans les prochaines semaines ses suggestions sur les problèmes généraux de la coordination; en particulier ces suggestions devront permettre de cerner les questions essentielles liées au renouvellement du Fonds social et du FEDER.

6.- Questions administratives : Nomination d'un médiateur

Sur proposition de M. Tugendhat, la Commission a décidé de créer une fonction de médiateur dans son administration. Elle a nommé M. Julien Degroote (qui a été longtemps au cabinet de M. Borschette chargé des questions de personnel), comme médiateur pour une période de quatre ans.

Le médiateur relèvera directement de M. Tugendhat. Il devra agir comme intermédiaire entre le personnel et l'administration, dans le cas où un fonctionnaire se sentirait lésé dans ses droits. Il jouera le rôle de conseiller et de guide des fonctionnaires et il pourra, le cas échéant, leur éviter des démarches inutiles et onéreuses (p.ex. recours devant la Cour de Justice).

Le médiateur pourra présenter des suggestions aux chefs de service intéressés pour faciliter la solution des problèmes humains qui lui seront soumis. Son intervention ne porte en rien atteinte aux droits des fonctionnaires d'avoir recours aux procédures formelles du statut (réclamation selon l'article 90 et action devant la Cour de Justice).

7.- Acier

1. Plan anti-crise

La Commission a décidé de prolonger l'application du plan anti-crise dans l'industrie sidérurgique jusqu'à la fin du 2ème trimestre 1977.

Ce plan, arrêté en décembre 1976 (SEC(76)4433 final et P-98), était entré en vigueur le 1^{er} janvier 1977 pour une première période de 4 mois.

Il est principalement fondé sur l'engagement volontaire des entreprises et groupes d'entreprises à respecter des quotas de livraison sur le marché intérieur, proposés par la Commission. A ce jour, les réponses positives reçues concernent environ 90% de la production.

La décision que vient de prendre la Commission est dictée par l'aggravation sensible de la situation du marché sidérurgique: niveau très bas de la production, faiblesse des nouvelles commandes, épuisement des carnets de commandes, utilisation à 60% de la capacité de production, bas niveau des prix, déséquilibre du commerce extérieur, stagnation de la consommation interne, niveau élevé des stocks, aggravation du chômage. (IP(77) 56)

2. Programme prévisionnel

La Commission a adopté en première lecture le programme prévisionnel pour le 2ème trimestre 1977 (SEC(77)773 final), qu'elle arrêtera définitivement après avoir reçu l'avis du Comité consultatif CECA, qui se réunira le 11 mars prochain à Luxembourg.


L'objectif essentiel de ce programme est de maintenir de manière stricte le niveau de la production d'acier et des livraisons aux besoins réels du marché.

Les principales prévisions se formulent comme suit:

	en mio T d'acier brut
production	32,7
consommation réelle	30,0
exportations	6,0
importations	2,5

(P-17)

M. Davignon donnera une conférence de presse, le lundi 7 mars à 12 h 15 au cours de laquelle il fera le point sur divers dossiers de sa compétence et indiquera les perspectives en matière sidérurgique.


Amitiés

Renato Ruggiero